

Fiche de proposition pour une contribution collective à la Stratégie nationale pour la biodiversité (2021-2030)

L'élaboration de la Stratégie nationale pour la biodiversité (2021-2030) démarre par une large consultation dans les territoires, là où l'interaction avec le citoyen est la plus puissante, et là où agissent les collectivités et les porteurs de projets. Les territoires sont les mieux à même de faire connaître les enjeux du quotidien et de proposer des réponses pragmatiques proches du terrain.

Jusqu'à la fin du mois d'avril Bérangère ABBA, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, ira à la rencontre des acteurs dans toutes les régions de France afin d'animer ces consultations territorialisées.

Durant cette période, il est proposé aux différents représentants de structures publiques ou privées, élus, acteurs des territoires de faire connaître leurs enjeux concernant la biodiversité et de proposer des solutions.

Ainsi vous êtes invités à nous transmettre **vos propositions d'actions**, d'ici le **30 avril 2021**.

Ce questionnaire vous permettra de présenter les problématiques relatives à l'érosion de biodiversité que vous identifiez et de faire **des propositions opérationnelles** pour y répondre.

Vos propositions serviront de base à la 3^e Stratégie nationale pour la biodiversité et seront complétées par une consultation citoyenne sur la plateforme www.biodiversite.gouv.fr

Une première restitution est prévue lors du Congrès mondial de la nature de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) qui se tiendra à Marseille du 3 au 11 septembre 2021.

Toutes et tous concernés, nous contribuons ensemble à la rédaction d'une stratégie nationale pour la biodiversité sur les 10 années à venir.

Auteur de la proposition

A quelle structure publique ou privée appartenez-vous ?

Choix unique

- Services de l'Etat
- Etablissements publics de l'Etat
- Etablissement publics de collectivités locales
- Collectivité territoriale
 - Conseil régional
 - Conseil départemental

- Intercommunalité
- Municipal
- Association
- Acteurs socio-économiques (entreprise, syndicat...)
- Organisme de recherche
- Autre :

Etes-vous membre d'une de ces instances ?

- Comité régional de la Biodiversité (CRB)
- Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB)
- Comité territorial de la biodiversité
- Comité de bassin
- Conseil économique, social et environnemental régional
- Conseil maritime de façade ou de bassin ultra-marin

Autre :

Nom de la structure :

DEAL de Mayotte

Secteur d'activité :

Service de l'Etat

Nom et prénom du responsable légal de votre structure

Olivier KREMER

Email du responsable légal

olivier.kremer@developpement-durable.gouv.fr

Téléphone du responsable légal

Nom du déposant :

André Lechiguero

Région :

Mayotte

Département :

Mayotte

Commune (Facultatif) :

1. Problématique/enjeux identifiés

Vous constatez une problématique qui pèse sur la biodiversité, quelle est-elle ?

Présentation courte de la problématique :

Les estimations projettent près de 500 000 habitants à l'horizon 2050 sur le territoire de Mayotte, comment réguler la consommation d'espaces naturels tout en répondant aux besoins primaires de la population et notamment tendre vers une moindre dépendance des importations en matière de denrées agricoles ?

Question(s) à traiter/problème(s) à résoudre :

Pouvez-vous exprimer les enjeux importants et, le cas échéant, préciser la question à traiter, en vous aidant au besoin des thèmes cités ci-dessous.

Choix multiples possibles

- Pollution de cours d'eau, de zones humides
- Pollution du milieu marin
- Pollution des sols
- Pollution lumineuse
- Pollution de l'air
- Pollution sonore
- Dérangement d'espèces
- Disparition d'espèces (faune et/ou flore) ou appauvrissement des populations
- Destruction et fragmentation des milieux naturels liées à l'urbanisation et au développement des infrastructures de transport, artificialisation des sols, activités

extractives

- Surexploitation ou intervention sur des ressources biologiques, animales, végétales et minérales (ex : surpêche, déforestation, braconnage, exploitations minières, introduction d'espèces ou d'individus pour la chasse, la pêche, l'aquaculture...)
- Modification de milieu naturel (passage de prairie en culture, modification de cours d'eau, monoculture forestière...)
- Prolifération d'espèces exotiques envahissantes
- Appauvrissement génétique
- Autre : préciser :

2. Présentation de la proposition

Quelle proposition pour remédier à cette problématique ?

Intitulé de la proposition :

Intensifier la production agricole locale en développant l'agroforesterie, ou le jardin mahorais

Description de la proposition :

Cette action comporte deux axes principaux. Le premier consiste à valoriser le système traditionnel d'agroforesterie locale, dit aussi «Jardin mahorais » qui se définit comme une agriculture étagée. Ce système tend à disparaître et à n'être utilisé principalement que pour les besoins vivriers, seuls les excédents étant revendus. L'action consiste à animer la profession agricole pour optimiser cette pratique, très vertueuse en matière de biodiversité, de productivité et d'érosion des sols. Le deuxième axe de cette action consiste à renforcer les moyens de lutte contre la mise en culture illégale de terrains publics (du conservatoire du littoral, du conseil départemental et de l'État) tout en proposant de libérer du foncier pour l'installation de jeunes agriculteurs s'engageant dans une démarche d'agro-foresterie.

Echelle :

Choix multiples possibles

- Locale :
 - Département
 - Intercommunalité
 - Commune
- Régionale
- Interrégionale
- Nationale

UE et International

Temporalité de la proposition :

Choix unique

- Proposition structurelle
 Proposition limitée dans le temps

Si proposition limitée dans le temps, quelle est l'échéance de réalisation de votre proposition ?

Conditions de réussite :

Engagement de l'État et du Conseil départemental à libérer du foncier à vocation agricole
Plan d'aide à l'installation de jeunes agriculteurs (financement et formation)
Engagement de la Chambre d'agriculture sur l'accompagnement et l'ingénierie de montage de dossier pour les agriculteurs
Aménagement du foncier par l'EPFAM
Développement de filières de distribution

Points de vigilance :

Lutte en parallèle contre l'introduction de produits phytopharmaceutiques interdits dans l'UE
Le public cible n'est pas toujours locuteur francophone, problème d'accès aux informations, ressources, aides. Accompagnement indispensable

3. Finalité(s) de votre proposition

Cocher la ou les finalités de la proposition

Votre proposition vise la (les) finalité(s) suivante(s) :

Choix multiples possibles

- Réduire les pressions qui impactent la biodiversité :
- Lutter contre le changement d'usage des terres et des mers ou leur destruction**
(ex : urbanisation d'espaces naturels ou agricoles, enrésinement des forêts,

conversion de prairies en monocultures, peupleraies dans les zones humides, extensions portuaires, dragage des fonds, rupture des continuités écologiques, autres...)

Lutter contre la surexploitation des ressources biologiques, animales, végétales et minérales (ex : surpêche, déforestation, braconnage, exploitations minières...)

Lutter contre le changement climatique

Lutter contre les pollutions chimiques (sols, eaux, air), sonores et lumineuse

Lutter contre l'Introductions d'espèces exotiques et d'agents pathogènes

(ex :

l'introduction et la dissémination d'espèces exotiques envahissantes ou

l'introduction et la dissémination ou la mise en contact avec des agents pathogènes)

Restaurer la biodiversité :

Augmentation de la surface des habitats naturels

Augmentation des populations d'espèces

Amélioration de la fonctionnalité d'un écosystème

Réintroduction d'espèces

Restauration de la continuité écologique d'un cours d'eau ou d'un corridor

Autre finalité : préciser :

Bien vivre avec la nature, et en valoriser les bienfaits pour l'être humain et la société, voire en recréant un lien entre l'être humain et la nature :

Alimentation

Santé

Qualité de vie (paysages, loisirs de nature...)

Protection contre les risques naturels (l'érosion des sols, sécheresse, inondations)

Limitation îlots de chaleur

Préservation de la qualité des eaux

Autre finalité : préciser :

Autre finalité : préciser :

4. De quel(s) levier(s) votre proposition a-t-elle besoin ?

La liste suivante vous présente les leviers d'actions mobilisables.

Quels sont les leviers/outils de politique publique à actionner pour mettre en œuvre cette proposition ?

Choix multiples possibles

- Leviers juridiques ou administratifs :**
- Elaboration d'une norme ou d'un cadre réglementaire
 - Application des lois et règlements : Préciser :
 - Autre levier juridique ou administratif : préciser : transfert de gestion à l'EPFAM
- Leviers économiques :**
- Incitations fiscales
 - Subventions publiques
 - Mécanismes de marché
 - Mécanismes bancaires
 - Assurances
 - Contractualisation
 - Autre levier économique : préciser :
- Leviers de recherche et connaissance :**
- Production de connaissance (données et analyses)
 - Recherche développement
 - Expérimentations et innovations
 - Autre levier de recherche et connaissance : préciser :
- Incitations à agir à destination de :**
- Tout public (diffusion d'informations, communication, éducation, sensibilisation, création culturelle, spiritualité) : préciser :
 - Collectivités et acteurs économiques (labellisations, RSE, normalisation, notoriété, normes, partage d'expériences) : préciser : actifs agricoles et doubles actifs
- Contrôle/surveillance/sanction (police) : préciser :
- Ingénierie écologique : préciser :
- Autres leviers :
- Je ne sais pas

5. Qui sont les acteurs (s) à mobiliser/qui doivent s'engager pour concrétiser votre proposition

La liste suivante vous présente les différents acteurs mobilisables.

Quels sont le (ou les) acteur(s)/partenaire(s) qui pourraient, selon vous, être mobilisé(s) pour la mise en œuvre de cette proposition ?

Choix multiples possibles

Etat et ses services

Niveau national (*ministères, etc.*)

Niveau régional (*ex : préfecture ; Direction Régionale de Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL/ pour les Outre-mer) ; et autres directions régionales de ministères tels que l'agriculture, l'éducation ou les sports*)

Établissements publics de l'Etat

Agences de l'Eau

Office français de la biodiversité (OFB)

Conservatoire du Littoral

Parcs nationaux

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)

Agence régionale de Santé (ARS)

Caisse des Dépôts et Consignation (CDC)

Agence de la Transition Ecologique (ADEME)

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Office National des Forêts (ONF)

Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)

Autre : préciser : EPFAM

Collectivités territoriales et entités territoriales

Conseil régional

Conseil départemental

Collectivité territoriale d'outre-mer

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

Autre syndicat Mixte : préciser :

Commune(s)

Agence régionale de la biodiversité (ARB)

Autre : préciser :

Instances de consultation sur la biodiversité :

Instances régionales de la Biodiversité (*Comité Régional de la Biodiversité, Comité de l'Eau et de la Biodiversité/Conseil Maritime Ultramarin de Bassin, Office de l'Eau, Agence régionale de la Biodiversité...*) : préciser :

Instances nationales (*Comité National de la Biodiversité, Conseil National de la Protection de la Nature, Comité National de Conseil National de la Mer et des Littoraux, Conseil National de la Transition Ecologique...*) : préciser :

Instances internationales (*Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), Convention sur la Diversité Biologique (CDB)...*) : préciser :

Gestionnaires d'espaces naturels :

Office français de la biodiversité

Collectivités locales

Office National des Forêts (ONF)

Parc National

Parc naturel régional (PNR)

Parc naturel marin (PNM)

Réserve Naturelle Nationale (RNN) ou Réserve Naturelle Régionale (RNR)

Conservatoire du littoral

Conservatoires d'espaces naturels

Syndicats de rivière

Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)/Commune

Acteurs économiques – gestionnaires d'espaces protégées (ex : pêcheurs)

Association/Organisation non gouvernementale (ONG)

Autre : préciser :

Usagers de la nature (*Chasseurs, pêcheurs de loisir, promeneurs, sportifs, naturalistes, cueilleurs...*) :

Chasseurs

Pêcheurs de loisir

Promeneurs

Sportifs

- Naturalistes
- Cueilleurs
- Autre : préciser :

Propriétaires fonciers

Organismes de recherche et acteurs de la recherche (*Centre national de la recherche scientifique (CNRS), Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Institut national de la recherche agronomique (INRAE), Alliance nationale de recherche pour l'environnement (ALLENVI)...*) : préciser : CIRAD INRAE

Associations (*des fédérations nationales aux antennes locales, Organisation non gouvernementale (ONG), Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) etc.* : préciser :

Acteurs économiques / Filières (entreprise du CAC 40 à la Très Petites Entreprise (TPE), dont agriculteurs, pêcheurs professionnels, forestiers, tourisme) : préciser : Chambre agri

Syndicats (*exemple : Confédération Générale du Travail (CGT) ; Confédération Française de l'Encadrement –Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC), Force Ouvrière (FO)...*)

Citoyen/ Habitant

Autre : préciser :

Je ne sais pas

6. Financement de la proposition

Quel serait, selon vous, le coût estimatif de votre projet par an ou global :

Choix unique

Par an ?

Au global ?

A définir

D'après vous, qui pourrait participer au financement ?

UE (FEADER)
Ctom

Quelles pourraient être les recettes mobilisables pour le financement de votre proposition ?

Octroi de mer

7. Indicateur(s) de suivi de la proposition

Pour construire la stratégie nationale pour la biodiversité (2021-2030), il est nécessaire d'identifier et de décliner, pour chaque mesure, le ou les indicateurs qui permettront d'assurer le suivi de sa mise en œuvre.

D'après vous, quels sont les indicateurs à mettre en place et à quelle(s) échéance(s) ?

2024 (échéance du 1^{er} plan d'actions de la SNB) :

% de surface en agro-foresterie/SAUe – nombre d'installation d'agriculteurs – Evolution production

2027 (échéance du 2^e plan d'actions de la SNB) :

% de surface en agro-foresterie/SAUe – nombre d'installation d'agriculteurs – Evolution production

2030 (échéance de la SNB et de son 3^e plan d'actions) :

% de surface en agro-foresterie/SAUe – nombre d'installation d'agriculteurs – Evolution production

Merci pour votre contribution – qui a été bien enregistrée !

Merci d'avoir contribué à l'élaboration de la Stratégie nationale pour la Biodiversité (2021-2030).

Une première restitution est prévue au Congrès mondial de la nature de l'UICN, à Marseille, du 3 au 11 septembre 2021.

Pour tout renseignement ou contribution vous pouvez nous contacter à : snb@developpement-durable.gouv.fr

Vous recevrez sous 48H votre contribution par mail en format PDF.